



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/076

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conseils d'écoles –
Modification des représentants

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231020-DCM23-076-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 23/076

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—
Objet : Conseils d'écoles – Modification des représentants

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles D. 411-1 à D. 411-4,

Vu la délibération n°20-350 en date du 23 septembre 2020 portant désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Écoles,

Vu la délibération n°21-071 en date du 28 septembre 2021 portant remplacement d'un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'École de l'établissement maternel « Lucien Waterlot »

Vu la délibération n°22-089 en date du 28 septembre 2022 portant changement de deux membres au sein des Conseils d'Écoles,

Considérant que la Ville de Houilles compte sur son territoire 8 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires comportant chacune un Conseil d'École,

Considérant que la Ville est représentée au sein de chaque Conseil d'École par le Maire ou son représentant ainsi que par un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal,

Considérant que l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit la faculté pour le Conseil Municipal de procéder au remplacement de ses représentants désignés au sein des organismes extérieurs,

Considérant que, après appel à candidature, la liste Houilles la Ville que j'aime propose les candidatures de Madame Brigitte CHATELLET et de M. Serge ROUSSET,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de ses délégués.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 8 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD. Les 3 membres du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire n'ont pas pris part au vote)

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de ses délégués au sein des Conseils d'école.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231020-DCM23-076-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : **38**
- Nombre d'abstentions : **11**
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **2 sièges**
- Voix obtenues par Madame Brigitte CHATELLET : **27**
- Voix obtenues par Monsieur Serge ROUSSET : **27**

Article 3 : **DÉCLARE** les membres des Conseils d'écoles comme suit :

Écoles maternelles	Titulaire
Victor-Schœlcher	Brigitte CHATELLET
Écoles élémentaires	Titulaire
GJ-Détraves	Serge ROUSSET

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le 20 octobre 2023

Publication effectuée le : 20 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 20 octobre 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231020-DCM23-076-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023